

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de mai, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jacques THIROUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques THIROUIN, Michel GAY, Muriel MARCELLIN, Joël THIVEND, Sylvie GALLAND, Laurent BELUZE, Christiane THEVENET, Jean-Jacques BESACIER, Didier PICARD, Jean-Claude JOANIN, Valérie MEUNIER, Evelyne DEVEAUX, Claudine CLAIR D'ANTONIO, Emilie GIRARD, Ludovic PICOT, Nicolas GAUTHIER et Christelle DUBOUIS-BAGLAN.

Absents excusés : Mmes Arlette RONDEPIERRE, Marie CHERVIER, MM. Charles PERROT, Joseph NGUYEN, Dominique MUZELLE

Procurations : Mme Arlette RONDEPIERRE à Mme Valérie MEUNIER, Mme Marie CHERVIER à Mme Sylvie GALLAND, M. Charles PERROT à Mme Christiane THEVENET et M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE

Date de convocation du Conseil municipal : le 15 mai 2018

Secrétaire de séance : Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN

**1 – Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2018:**

**Adopté à l'unanimité.**

**2 – Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :**

**3 – Décision modificative budgétaire N° 1 – budget général**

M. Michel GAY, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente la décision modificative budgétaire N° 1 qu'il serait nécessaire d'apporter au budget général.

Elle porte sur la section d'investissement en ajoutant des dépenses et des recettes nouvelles d'un montant de 40 000 € dont il présente le détail.

➔ **POUR à l'unanimité**

**4 – Travaux de rénovation de l'école élémentaire - déclaration préalable : autorisation au Maire pour déposer la demande et désignation d'un membre du Conseil municipal pour prendre les décisions**

N° 2018-05-24/01

Madame Valérie MEUNIER, Conseillère Municipale, rappelle que la commune a programmé des travaux de rénovation de l'école élémentaire. Ils portent donc essentiellement sur le remplacement des menuiseries extérieures, avec intégration de systèmes d'occultation notamment des brises soleil orientables.

La Commune est donc amenée à déposer une déclaration préalable pour ces travaux.

En vertu des dispositions de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme, lorsque le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandant, le Conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- Désigne Monsieur Michel GAY, Premier Adjoint au Maire, pour prendre les décisions concernant la déclaration préalable pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

➔ **POUR à l'unanimité**

**5 – Election d'un membre au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à une démission**  
N° 2018-05-24/02

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, présidé par le Maire, comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire. Les membres élus par le Conseil municipal et les membres nommés par le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Christelle DUBOUIS-BAGLAN en date du 17 mai 2018 de sa qualité de membre élu du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Il invite donc l'assemblée délibérante à pourvoir remplacement de ce membre élu.

Candidature : Madame Muriel MARCELLIN

Résultat du vote

Nombre de votants : 21  
Blanc : 1  
Nul : 0  
Suffrages exprimés : 20  
Suffrages obtenus : 20

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Est élu membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de RENAISON en remplacement de Madame Christelle DUBOUIS-BAGLAN :

NOM Prénom	Profession	Date et lieu de naissance	Adresse	Observations
MARCELLIN Muriel	Enseignante	07/10/1972 à Roanne	La Grenouillère 42370 RENAISON	

Mme Muriel MARCELLIN est élue pour la durée restante du mandat du Conseil municipal.

➔ **POUR à l'unanimité**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 20